



CERCLE
POLYTECHNIQUE

PV Réunion de cercle du 18 mars 2021

Délégué.e.s présent.e.s : Yaël Antonaros, Adèle Mathays, Julie De Boeck, Saara Sutt, Quentin Blondel, Rosalie Dantinne, Yolande De Munck, Nicolas Ducarme, Guillaume Cleys, Alexia Hugé, Léopold Husson, Antoine Lebrun, Romain Mulkay, Loïc Nanga, Aurélian Quinet, Jeanne Szpirer, Lisa Maton, Gulliver Van Essche, Cyril Van Leer, Bruno Meireles, Leonardo Casini, Emilie Bruart, Delphine Domange, Jeanne Longlune, Loïc Aradzski, Andrew Delhaise, Iorgos Papadoyannakis, Paul Servais, Samuel Nysenholc, Andreas Vuillet, Jeanne Dumoulin.

Membres présent.e.s : Benjamin Hainaut, Anastasia Meerbergen, Nathan Nascimento, Elisabeth Humblet, Christian Toderascu, Alexis Misselyn, Morgane Crauwels.

- **Approbation de l'ODJ**
- **Approbation du PV du 8 mars 2021**
- **Debrief**
 - Leuven
 - Semaine de la bière
 - Speedfriending
- **A venir**
 - TB Bruges
 - Soirée Père Castor
 - Visite du Pixel Museum
- **AG Statutaire**
 - Propositions générales
 - Propositions GT Trésorerie
 - Propositions GT Consentement
- **Revue**
- **Sainte-Barbe**
- **Pack de rentrée 2021-22**
- **Pousses&Vous**
- **ULB's Got Talent**
- **6h orientation**

- **Placard sur l'ULB : Folklore complice ? Débat**
- **Lac de l'eau d'heure**
- **WE Comité**
- **Divers**

- **Approbation de l'ODJ**

Approuvé

- **Approbation du PV du 8 mars 2021**

Approuvé

- **Debrief**

- **Leuven**

Gulliver VE. : On était une dizaine. On s'est bien amusés. On a fait une petite soirée chez Antoine. Le budget est à -100€ au lieu de -500€.

Antoine L. : Leo tu peux passer récupérer ton PSV stp ?

Leonardo C. : Oui.

- **Semaine de la bière**

Gilles F. : Je parle à la place d'Emilien vu qu'il n'est pas là. J'ai pu regarder le nombre de personnes touchées par les publications FB. Je peux dire que la première publication a vraiment bien fonctionné avec 1100 personnes touchées ce qui est typiquement les valeurs max atteintes avec la page du Cercle. Les publications suivantes ont touché moins de monde mais globalement la semaine de la bière a bien fonctionné et les gens ont bien aimé.

Emilien a trop kiffé le faire et ça lui a permis de faire une activité avec des personnes de son comité. Il est vraiment content du travail accompli.

- **Speedfriending**

Guillaume C. : Le concert a atteint 570 vues. L'ambiance était très chaude. La soirée speedfriending s'est bien passée. On a prévu 3 groupes de délégué.e.s et on a fini un peu plus tard que 23h. Au total on était une bonne trentaine et les gens voulaient encore continuer mais on s'est arrêté.

Antoine L. : Est-ce que ma communication sur la ML parrainage a été utile ? Est-ce que vous avez remarqué une différence suite à l'envoi de ce mail ?

Quentin B. : Je pense que beaucoup de BA1 présent.e.s ne seraient pas venu.e.s sans ta communication.

- **Concert Livestream**

Nicolas D. : Merci à tous ceux qui sont venus car 1) on s'attendait pas à ce que ça soit si bien et 2) que vous soyez si chauds. Pendant le live on a eu 500 commentaires, c'est incroyable. De base on avait fait un concert à la Saint-V sauf que le son n'était pas incroyable sauf que depuis les membres du PNTM ont acheté du matos et donc ça a rendu la chose possible. De base c'était que ouvert au speedfriending mais comme ça n'avait pas fonctionné comme prévu, on l'a ouvert au public et c'était selon nous une bonne idée. Ça a pris énormément de temps avec beaucoup de préparation et de répétitions en amont mais ça en valait la peine. On revient pour les 6h et on refera sans doute encore un concert après les 6h parce que ça nous fait kiffer.

Quentin B. : Le pic a été atteint avec Aya Nakamura.

Yolan DM. : Franchement vous aurez remarqué comment Nicolas répond aux questions des commentaires avec 27 min de retard car il était méga occupé. Il s'est beaucoup investi, c'est dingue.

Aurélian Q. : Bravo, je trouve que c'est impressionnant que vous ayez motivé autant de personnes. C'est très chouette de terminer le mandat là-dessus.

- **A venir**

- **TB Bruges**

Leonardo C. : On est 12 à venir, ça va être trop bien!

- **Escape Game**

Quentin B. : On a organisé un escape game en ligne avec deux autres cercles et l'événement a été lancé. On espère que les gens s'inscriront.

Emilie B. : L'escape game en ligne vous l'organisez vous-mêmes ou vous avez de l'aide ?

Quentin B. : On le fait nous-mêmes. On pense que ça peut bien fonctionner.

Leonardo C. : Est-ce que le CD sert à quelque chose ?

Quentin B. : Non pas du tout. Ils vont juste tester l'escape game.

Yolan DM. : Pourquoi organiser ça avec le droit ?

Quentin B. : Parce qu'il n'y avait pas eu d'événements avec d'autres cercles cette année donc.

- **Soirée Père Kastor**

Guillaume C. : Alors on organise bientôt la deuxième soirée père Kastor où on présentera les gros événements comme le festival, les 6h, la Sainte-Barbe et on invitera les ancien.ne.s délégué.e.s pour qu'ils puissent raconter leurs anecdotes !

- **Visite du Pixel Museum**

Loïc N. : Le pixel museum c'est après demain, un petit apéro avant le TB de dimanche si ça vous tente. On est à 3 inscrits donc chauffez-vous svp.

Andrew D. : Tom y est allé la semaine passée et apparemment c'est chouette.

Jeanne L. : Je sais pas si c'est juste moi mais je n'ai pas vu beaucoup d'informations passées. Est-ce qu'il y a eu une bonne communication ?

Lisa M. : Moi, j'ai une autre remarque. J'ai pas l'impression que les membres de l'OA, malgré qu'ils ne sont peut-être pas intéressés, invitent leurs potes à l'événement sur Facebook pour donner de la visibilité.

Andrew D. : N'hésite pas à faire un up sur la ML Loïc.

Guillaume C. : On est à la recherche d'une personne dans notre team balef.

Loïc N. : Je voulais rappeler qu'il y a une récompense à la clef, chauffez-vous.

- **AG Statutaire**

- **Propositions générales**

Proposition 1 : Multimédias à deux



- Titre I, Article 2 + Titre IV, Article 16 bis (ROI)
- Article 2 : Composition de l'Organe d'administration (OA) :
- Multimédias (1) : promotion audiovisuelle de l'association, soutien dans la création graphique et tenue de la chaîne YouTube du Cercle.
- Article 16bis : Le nombre de membres de l'OA par fonction est limité comme suit : Présidence (1), Vice-Présidence interne (1), Vice-Présidence externe (1), Trésorerie (1), Secrétaire (1), Secrétaire adjoint à la Trésorerie (1), Communication (2), En Cultax (2), Revue (3), Job Fair Engineers (3), Bar (3), Bal et fêtes (3), Conservation des Collections (2), Feklon (2), Social Parrainage (1), Sports et Loisirs (1), Librairie-Archives-Culturel (1), Musique (1), Engrenage (2), Adventure (1), Festival (3), Sponsors (1), Ludolthèque (1), Sécurité (2), Photos (2), Multimédias (1), Ballet (1), Zythologie (1) et Eco-Responsable (1).
- Vote : Proposition 1. Modification des article 2 et 16bis du ROI.
a) Oui b) Abstention c) Non

AGS - Cercle Polytechnique [18 mars 2021]

2

Proposition 2 : Clarification en cas d'égalité aux élections



- Titre IV, Article 24 (ROI)
- Article 24 : En cas d'égalité lors des élections directes, le vote est reporté en **cooptation** sauf dans le cas où l'égalité porte sur un des postes du bureau. Dans ce dernier cas, un second tour d'élection directe doit être organisé avec uniquement les personnes candidates pour lesquelles il y avait égalité. Si l'égalité se représente, le vote est reporté en cooptations et si nécessaire, les membres du bureau nouvellement élu tranchent. En cas d'égalité entre les membres du bureau, la personne à la Présidence a voix prépondérante.
- Article 24 : En cas d'égalité lors des élections directes, le vote est reporté en **cooptations** sauf dans le cas où l'égalité porte sur un des postes du bureau. Dans ce dernier cas, un second tour d'élection directe doit être organisé avec uniquement les personnes candidates pour lesquelles il y avait égalité. Si l'égalité se représente, le vote est reporté en cooptations. Si l'égalité se présente à nouveau en cooptations, les membres du bureau tranchent. En cas d'égalité entre les membres du bureau, la personne à la Présidence a voix prépondérante.
- Vote : Proposition 2. Modification de l'article 24 du ROI.
a) Oui b) Abstention c) Non

AGS - Cercle Polytechnique [18 mars 2021]

3

Proposition 3 : Correction + reformulation



- Titre IV, Article 25bis (ROI)
- Article 25 bis : Les bulletins de vote, pour être corrects, doivent reprendre, pour chaque poste à élection directe, les noms des différentes personnes candidates ainsi que les possibilités de voter abstention ou non, c'est-à-dire contre l'ensemble des personnes candidates se présentant à ce poste. L'option ayant le plus grand nombre de vote remporte l'élection. Si c'est l'abstention, celle-ci se rattache à la majorité, tandis que si c'est le non qui l'emporte, il convient de se référer à l'article 20 des statuts du Cercle.
- Article 25 bis : Les bulletins de votes doivent reprendre les noms des différentes personnes candidates ainsi que les possibilités de voter "abstention" et "non", c'est-à-dire contre l'ensemble des personnes candidates, pour chaque poste à élection directe afin d'être corrects. L'option ayant le plus grand nombre de vote remporte l'élection. Si c'est l'abstention, celle-ci se rattache à la majorité, tandis que si c'est le non qui l'emporte, il convient de se référer à l'article 13, section 2, alinéa 2 des statuts du Cercle.
- Vote : Proposition 3a. Correction du référencement de l'article 25 bis du ROI.
Proposition 3b. Correction du référencement + reformulation de l'article 25 bis du ROI.
a) Proposition 3a b) Proposition 3b c) Abstention d) Non

AGS - Cercle Polytechnique [18 mars 2021]

4

Proposition 4 : Reformulation pour cohésion avec l'article 25bis



- Titre IV, Article 26 (ROI)
- Article 26 : Les cooptations se déroulent lors de la première réunion de Cercle programmée par le nouveau bureau, et ce dans la semaine qui suit les élections directes dans la mesure du possible. Lors de cette séance, les votes se font à bulletin secret. Sur ces bulletins l'option "non", tout comme pour les élections directes, doit également être présente.
- Article 26 : Les cooptations se déroulent lors de la première réunion de Cercle programmée par le nouveau bureau, et ce dans la semaine qui suit les élections directes dans la mesure du possible. Lors de cette séance, les votes se font à bulletin secret. Afin d'être corrects, les bulletins de votes doivent reprendre les noms des différentes personnes candidates ainsi que les possibilités de voter "abstention" et "non", c'est-à-dire contre l'ensemble des personnes candidates, pour chaque poste en cooptations.
- Vote : Proposition 4. Reformulation de l'article 26 du ROI.
a) Oui c) Abstention d) Non

AGS - Cercle Polytechnique [18 mars 2021]

5

Proposition 5 : Définition des membres du bureau



- Titre II, Article 5, Alinéa 2 + Titre III, Article 9, Alinéa 1 (Statuts)
- Article 2 : ... sauf dérogation spéciale énoncée par le bureau (le bureau est une entité définie dans le Règlement d'ordre intérieur ci-après « R.O.I. »).
- Art. 9. Composition de l'Organe d'administration
§1er. Le Cercle est dirigé par un Organe d'administration. Il se compose des administrateurs ou administratrices occupant les fonctions de Présidence, Vice-Présidence interne, Vice-Présidence externe, Secrétaire, Trésorerie et Secrétaire adjoint à la Trésorerie ainsi que de maximum cinquante administrateurs ou administratrices supplémentaires. ...
- Article 2 : ... sauf dérogation spéciale énoncée par le bureau (le bureau est une entité définie dans l'article 9 des présents statuts).
- Article 9. Composition de l'Organe d'administration
§1er. Le Cercle est dirigé par un Organe d'administration. Il se compose des administrateurs ou administratrices occupant les fonctions de Présidence, Vice-Présidence interne, Vice-Présidence externe, Secrétaire, Trésorerie et Secrétaire adjoint à la Trésorerie, formant le bureau, ainsi que de maximum cinquante administrateurs ou administratrices supplémentaires. ...
- Vote : Proposition 5. Modification des article 5 et 9 des statuts.
a) Oui c) Abstention d) Non

AGS - Cercle Polytechnique [18 mars 2021]

6

Proposition 6 : Modification obligation de l'AG statutaire



- Titre IV, Article 15, Alinéa 2 (Statuts)
- §2. Une Assemblée générale, dite statutaire, doit être organisée une fois par an avant les vacances de printemps afin de permettre aux membres de discuter de tout changement de statuts ou du Règlement d'ordre intérieur.
- §2. Si une Assemblée générale, dite statutaire, doit être organisée, alors elle sera organisée avant les vacances de printemps afin de permettre aux membres de discuter de tout changement de statuts ou du Règlement d'ordre intérieur.
- Vote : Proposition 6. Modification de l'article 15 des statuts.
a) Oui c) Abstention d) Non

AGS - Cercle Polytechnique [18 mars 2021]

8

Proposition 6

Aurélian Q. : Le problème c'est qu'il peut y avoir conflits d'intérêt. Qui convoque l'AG ?

Gilles F. : Il est déjà statué ailleurs que si 20 pourcents des membres demandent une AG alors elle doit être convoquée.

Aurélian Q. : Alors si c'est statué, ça va.

- **Propositions GT Trésorerie**

CONSTITUTION DU GT



- **Gestion:**
 - o Lisa Maton : trésorière 20-21, STA 19-20, "vieille" déléguée avec 2 ans de bureau
 - o Leonardo Casini : VPI 20-21, "vieux" délégué
- **Participant.e.s:**
 - o Aurélian Quinet : demandeur du GT, "vieux" délégué, révision des comptes du BEP
 - o Romain Mulkay : STA 18-19, "vieux" délégué avec 2 ans de bureau
 - o Rosalie Dantinne : STA 20-21, potentiellement bureau l'année prochaine
 - o Jeanne Szpirer : potentiellement trésorière ou STA l'année prochaine
 - o Delphine Domange : potentiellement trésorière ou STA l'année prochaine
 - o Thomas Wilmet : réviseur aux comptes 20-21, trésorier 19-20, "vieux" délégué
 - o Logan Siebert : réviseur aux comptes 20-21, "vieux" délégué

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

10

POURQUOI CE GT ?



- **Problèmes de trésorerie** lors du mandat 2018-2019 → faiblesses dans notre système actuel
- **FloUs à lever** concernant les **responsabilités** dans nos documents légaux (statuts et ROI)
 - rôles et responsabilités de la Trésorerie ?
 - rôles et responsabilités du Secrétaire adjoint à la Trésorerie ?
 - rôles et responsabilités des délégué.e.s ?
 - rôles et responsabilités des commissaires aux comptes ?
- **5 pôles de travail:**
 - Pôle 1 - La trésorerie à 2 personnes
 - Pôle 2 - Les responsabilités et tâches de la trésorerie
 - Pôle 3 - La répartition des responsabilités entre la trésorerie et les délégué.e.s
 - Pôle 4 - Les commissaires aux comptes
 - Pôle 5 - L'appel à un.e expert.e comptable

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

11

PÔLE 1 - LA TRÉSORERIE À DEUX PERSONNES



- **Pourquoi ?**
 - o Flou statutaire au niveau de la **répartition des responsabilités** entre la Trésorerie et le STA
 - o Dans les faits : **STA shut out** de la Trésorerie en 18-19
 - o La meilleure collaboration de ces dernières années reste **informelle**
- **Quoi ?**
 - o **Suppression du poste de STA**
 - o **2 personnes au poste de Trésorerie**
 - o **Transfert des coils cours au Secrétaire**
- **Les avantages :**
 - o Suppression du flou statutaire et mise au **même pied d'égalité juridique** des deux personnes responsables de la trésorerie.
 - o Libération d'un **deuxième personne temps plein** pour la trésorerie, un pôle chronophage et à immense responsabilité.
 - o Répartition des tâches plus flexible et libre au duo (révision des sheet, facturier, excel, etc), plutôt qu'une répartition plus **hiérarchique** comme actuellement.
 - o Pseudo **révision au quotidien** entre les deux personnes

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

12

PÔLE 1 - LA TRÉSORERIE À DEUX PERSONNES



- **Les Coils-Cours au Secréariat :**
 - o Maintien d'une tâche à +/- 60.000€ de chiffre d'affaire dans le bureau
 - o Cohérence thématique au niveau des inscriptions membres aux Coils-Cours
 - o Pas de conflit estival avec le **moniteur belge** vu les nouvelles lois sur les ASBL
 - o La Trésorerie resterait responsable de la mise à jour des paiements, le secrétariat s'occuperait uniquement des distributions.
 - o Support de la VPI (responsable du local Coils-Cours) en cas de surcharge logistique du Secréariat.
 - o Contact avec les **vieux/golden** et organisation des soirées vieux peu chronophage et étalé sur toute l'année, avec une organisation du calendrier faite en bonne partie pendant la période estivale.
- **Les questions**
 - o Slide annexe

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

13

PÔLE 1 - LA TRÉSORERIE À DEUX PERSONNES



- **Les questions et remarques déjà soulevées sur la ML**
 - o Statut de STA est légalement problématique si la trésorerie veut l'exclure:
 - Flou autour de la notion d'Adjoint, mais ça sous-entend moins de pouvoir que le principal.
 - ⇒ Pourquoi pas supprimer le flou directement et fermer la porte à arguments fastidieux d'avocat du diable?
 - o Écrire noir sur blanc les responsabilités de la Trésorerie et du STA dans les Statuts et/ou ROI? Beaucoups trop long, il y a tout un mémorandum sur le sujet qui sera mis à jour.
 - o Trésorerie gérée par deux novices ?
 - STA → Trez a été une tradition très longtemps mais ce n'est pas un requirement (cf. TW & RC)
 - STA → Trez : tendance récente → pas envie de refaire une deuxième fois quasi le même poste.
 - o Postes d'entrée du bureau : 2 → 1
 - Nécessité de gens peu expérimentés dans le bureau ?
 - o Égale responsabilité = égale compétence ?
 - Avoir un binôme où un.e des deux a plus d'expérience est possible (pas une copie en soi), mais c'est pas pour ça qu'ils ne peuvent pas avoir les mêmes responsabilités → déjà le cas dans plusieurs postes et ça ne pose pas de problème.
 - o Coils Cours au secrétariat ?
 - o Un tel changement l'année COVID ?
 - o Mauvaise communication entre les deux serait catastrophique → c'est déjà le cas avec la collab STA+trez actuelle

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

14

PÔLE 2 - LES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES DE LA TRÉSORERIE



- **Pourquoi ?**
 - o Description actuelle du poste et des tâches de Trésorerie dans notre ROI trop vague [..] *gestion des comptes du Cercle et de la trésorerie des activités [...]*
 - ⇒ Complicé de faire des reproches irréfutables en cas de pépin
 - ⇒ Précisions des tâches de la Trésorerie nécessaires dans le ROI
- **Quoi ?**
 - o *tenue d'un livre journal où est enregistré, sans retard, de manière fidèle, complète et dans l'ordre chronologique, les dépenses et les recettes*
 - o *tenue régulière d'un facturier permettant la conservation, sans retard et de manière complète, des pièces justificatives*
 - o *gestion des comptes du Cercle et rôle d'intermédiaire avec la banque*
 - o *gestion des mouvements de caisse de manière sécurisée et ordonnée*
 - o *gestion de la trésorerie des activités avec l'aide des responsables des postes-conformément à l'article 2 bis*
 - o *présentation complète de l'état des comptes à l'Assemblée générale ordinaire de mi-mandat tel qu'il a évolué du début mandat jusqu'à la mi-mandat*
 - o *présentation pour approbation d'un bilan financier et d'un budget pour l'année suivante à l'Assemblée générale ordinaire qui clôture l'année.*
 - o *mise à disposition à tout membre des comptes de l'ASBL, encodés 7 jours après la demande*

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

15

PÔLE 2 - LES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES DE LA TRÉSORERIE



- **Scénario 2 Trez:**
 - o une seule définition du poste: partage total des tâches et responsabilités (comme tout poste à 2)
 - o répartition des tâches faite au sein du binôme en début de mandat selon un memento Trésorerie (refait prochainement, dans une 2e partie de ce GT) mais flexible en fonction des compétences et expériences de chacun
 - o répartition connue de toutes et tous au sein de l'OA
- **Scénario Trez + STA:**
 - o **ajout dans le paragraphe Trésorerie:**
 - [..] L'ensemble des tâches et responsabilités énoncées ci-dessus est partagé avec la personne ou Secrétaire adjoint à la trésorerie. [...]
 - o **ajout dans le paragraphe STA:**
 - [..] Partage des tâches et responsabilités de la personne exerçant la fonction de Trésorerie telles que définies dans ce ROI, en collaboration avec celle-ci, excepté lors des périodes de préparation des coils-cours ou coils-ci sont nulles. [...]
- **Dans les deux scénarios:** proposition d'ajout de l'article 14 bis dans le ROI
Toute personne candidate aux élections s'engage à avoir lu et compris les statuts du Cercle ainsi que son règlement d'ordre intérieur.
- **Suite du pôle 2 du GT:** mise à jour du memento trésorerie

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

16

PÔLE 3 - LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ENTRE LA TRÉSORERIE ET LES DÉLÉGUÉ.E.S



- **Pourquoi ?**
 - manque de limite claire entre le job de la Trésorerie et celui des délégué.e.s
 - ⇒ clarification des tâches et devoirs dans le ROI, ajout de l'article 2 bis
 - ⇒ proposition d'éventuelles actions si les délégué.e.s ne respectent pas ces tâches et devoirs, ajout de l'article 2 ter
- **Quoi ?**
 - ROI: ajout de l'article 2 bis:**
 - Tout membre de l'OA est responsable de la gestion de la trésorerie de son poste. Le membre de l'OA:
 - **maintient à jour la feuille de compte de son poste** fournie en début de mandat par la Trésorerie. Si le membre de l'OA ne sait pas comment remplir ou utiliser, même partiellement, cette feuille de compte, il doit en informer la Trésorerie qui assurera la formation du membre.
 - s'engage à **respecter le bilan théorique prévu initialement** pour son poste. Une modification de ce budget peut être demandée par le membre à l'OA et doit être approuvée par celui-ci. Dans le cas où le budget théorique n'est pas respecté, le membre doit être capable de **justifier l'écart en question.**
 - **fournit l'intégralité des justificatifs des dépenses** associées à son poste à la Trésorerie.
 - **réclame les créances et rassemble les documents et informations nécessaires au règlement des dettes** liées à son poste, y compris celles datant des mandats précédant le sien.

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

17

PÔLE 3 - LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ENTRE LA TRÉSORERIE ET LE DÉLÉGUÉ.E.S



• Quoi ?

ROI: ajout de l'article 2 ter:

Dans le cas où un membre de l'OA n'assume pas ses responsabilités en matière de trésorerie décrites dans l'article 2 bis, les actions suivantes peuvent être conduites dans l'ordre chronologique:

- la Trésorerie effectue des rappels et/ou avertissements via un canal privé.
- si la situation ne change pas ou se détériore après prise de l'action précédente, la Trésorerie et/ou les commissaires aux comptes effectuent des rappels et/ou avertissements devant l'OA et/ou l'Assemblée Générale.
- si la situation ne change pas ou se détériore après prise de l'action précédente, ou si l'OA estime que le membre en question a un comportement néfaste pour l'association en matière de trésorerie, l'OA peut demander l'exclusion du membre fautif ou conseiller à l'Assemblée Générale de ne pas le décharger de ses fonctions en fin de mandat. Ces dernières actions sont décidées au cas par cas par l'OA, avec le conseil de la Trésorerie et des commissaires aux comptes.

• Les questions

- quid des postes qui dépendent fortement de la Trésorerie pour tenir leur sheet à jour ?
ex: balefs après un pré-TD ou TD ou le bal, 6h et Festival (bref dès qu'il y a rentrées d'argent en cash lors d'un event)

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

18

PÔLE 4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



• Pourquoi ?

- définition plus précise du rôle de commissaire aux comptes nécessaire
- conditions d'éligibilité à préciser

• Quoi ?

Statuts: modification de l'article 23 §2.

Les comptes de l'association sont soumis à la vérification d'un ou plusieurs des commissaires aux comptes. Ces commissaires sont désignés par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Organe d'Administration pour une durée d'un an. En début de mandat, un appel à candidature est lancé pour désigner au moins deux commissaires aux comptes. Les commissaires sont élus à la majorité simple par l'Assemblée Générale pour une durée d'un an. Les responsabilités et conditions d'éligibilité des commissaires aux comptes sont telles que définies dans l'article 2 bis du ROI

Légère modification de la tournure pour rester neutre:

"Les commissaires sont élus à la majorité simple par..." → "L'élection des commissaires se fait à la majorité simple de ..."

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

19

PÔLE 4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



• Quoi ?

ROI: ajout d'un article 2 bis

◦ Scénario 2 trez

Les commissaires aux comptes ont pour but de garantir la bonne gestion financière de l'organisation. Ils ont pour rôle de vérifier que les comptes ont été gérés de manière honnête, complète et détaillée. Conditions d'admission des candidatures : Les personnes candidates ne doivent plus faire partie de l'OA. Elles doivent avoir fait 3 années au sein de l'OA ou 2 années dont une année dans le bureau. Elles ne doivent pas toutes les deux avoir occupé la fonction de Trésorerie au cours du mandat précédent

◦ Scénario 1 trez & 1 STA

Les commissaires aux comptes ont pour but de garantir la bonne gestion financière de l'organisation. Ils ont pour rôle de vérifier que les comptes ont été gérés de manière honnête, complète et détaillée. Conditions d'admission des candidatures : Les personnes candidates ne doivent plus faire partie de l'OA. Elles doivent avoir fait 3 années au sein de l'OA ou 2 années dont une année dans le bureau.

• Suite du Pôle 4 du GT:

Ecriture d'un memento révision Trésorerie → précision des tâches plus concrètes des commissaires.

• Questions:

- Titre I, Article 2 des ROI - est-ce pertinent ?

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

20

PÔLE 5 - L'APPEL À UN EXPERT COMPTABLE



• Pourquoi ?

- Les commissaires aux comptes critiqués aussi quand à leur légitimité dans l'expression d'un avis sur la qualité des comptes.
- Expertise comptables des commissaires impossible à poser comme critère d'éligibilité.

• Quoi ?

- Statuer la possibilité de faire appel à un expert comptable si l'Assemblée Générale le juge nécessaire
- En cas de non approbation des comptes par l'Assemblée Générale, un deuxième vote se doit d'être organisé pour - si nécessaire - directement approuver l'appel à un expert comptable.

Statuts: ajout de l'article 23 §4.

Si les comptes soumis à l'Assemblée Générale ordinaire de fin de mandat ne sont pas approuvés, une vérification de ceux-ci par un expert-comptable externe doit être proposée à l'Assemblée Générale. Cette mission de vérification ne sera confiée à un expert-comptable externe que si elle est votée à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés.

GT Trésorerie - Cercle Polytechnique (18 mars 2021)

21

Andrew D. : Le bureau a envisagé de proposer 2 AGs statutaires cette année parce que le GT trésorerie va proposer de grosses modifications.

Leonardo C. : Il existe beaucoup de possibilités d'évolution des propositions à la suite des débats sur la base des propositions. Il ne faudrait pas que l'ODJ envoyé soit un bordel.

Loic A. : Il y a une proposition générale qui doit être votée après les décisions sur le GTT.

Andrew D. : Oui, il faudra penser à ça. Ce n'est pas possible de rendre la proposition de transformer STA en trésorerie cette année.

Lisa M. : Si c'est possible, il faut juste que les gens soient cohérents dans leur vote pendant la deuxième AG.

Gilles F. : Dans le cas où on fait appel à un expert comptable, la trésorerie ne sera pas déchargée. Il faudra faire deux dépôts au moniteur belge.

Antoine L. : Quel serait le budget alloué à un expert comptable ? Ne vaudrait-il pas mieux faire dès maintenant appel à un expert. Sinon on compte sur la disponibilité de l'expert.

Lisa M. : Il faudrait voir si on n'a pas la possibilité de demander de l'aide à un.e ancien.ne au cas par cas. Cet appel se ferait dans le cas où il y aurait un gros problème.

Romain M. : On a déjà fait appel à un expert l'année de MK.

Aurélian Q. : De toute façon s'il y a un problème avec les comptes, l'expert comptable ne fera ça pas en deux secondes. Ça prendra forcément du temps.

J'aimerais aussi dire, les nouveaux, s'il vous plaît posez vos questions et essayer de comprendre les propositions car c'est vous qui allez devoir continuer à vivre avec ces changements.

○ **Propositions GT Consentement**

<p>Une charte de bonne conduite annexée à nos statuts</p> <p>Motivations :</p> <ul style="list-style-type: none">Inclure le protocole à mettre en place en cas de plainte de harcèlement élaboré par le GT consentement dans nos statuts ; lui donner une valeur légale.Proscrire plus explicitement la discrimination, la violence et les harcèlements moral et sexuel.Reformuler l'article 7 de nos statuts qui traite de la révocation et de l'exclusion de membres adhérents, effectifs et de l'OA. <p>Mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none">Rédaction d'une charte de bonne conduite ;Citation explicite de cette charte dans l'article 7 de nos statuts, ajout sous la forme d'une annexe ; <p>GT Consentement - Cercle Polytechnique [18 mars 2021] 23</p>	<p>Charte relative à la prévention de toutes les formes de violence au sein du Cercle Polytechnique</p> <p>1. Définitions</p> <p>Discrimination, harcèlement moral, harcèlement sexuel, agression sexuelle, autres formes de violence.</p> <p>2. Engagements du Cercle Polytechnique</p> <ol style="list-style-type: none">interdire, dans sa gestion interne et lors de ses activités, toutes formes de violences envers toute personne, interne ou externe à l'association ;interdire toute incitation à la violence par une tierce partie envers toute personne, interne ou externe à l'association ;respecter le protocole prévu en cas de dépôt de plainte. Le CP n'a ni le rôle de la police ni celui de la justice. Il ne pourra dès lors entreprendre aucune enquête.rediriger les personnes impliquées vers les instances spécialisées, lorsque celles-ci en font la demande.révoquer et/ou suspendre l'auteur présumé des faits, membre du CP, dans le respect des statuts de l'association. <p>24</p>
<p>Charte relative à la prévention de toutes les formes de violence au sein du Cercle Polytechnique</p> <p>3. Engagements des membres du Cercle Polytechnique</p> <ol style="list-style-type: none">agir en adéquation avec les valeurs de respect, de tolérance et de bienveillance.conscientiser les étudiant.e.s, membres ou non du CP, à toutes les formes de violence définies au point 1.suivre des formations en fonction de leur poste. Les objectifs de ces formations sont : la sensibilisation à l'autre, à la différence et à la notion de consentement. <p>4. Protocole suivi en cas de plainte</p> <p>Le CP s'engage à :</p> <ol style="list-style-type: none">être à disposition de la victime afin de la renvoyer vers les instances spécialisées ;renvoyer l'auteur présumé des faits de violence vers CASH afin d'entamer une conciliation ;recueillir l'avis de l'Assemblée Générale relatif aux éventuelles mesures qui seront prises ;prononcer des mesures en respect de l'article 7 des statuts de l'association. <p>GT Consentement - Cercle Polytechnique [18 mars 2021] 25</p>	<p>Proposition de modification de l'article 7</p> <ul style="list-style-type: none">Version actuelle <p>Toute personne membre qui altérerait gravement aux statuts ou violerait au-dedans ou au-dehors de l'université aurait dû de nature à compromettre le prestige du Cercle, peut être exclue de l'association par l'Assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents ou représentés. Il en va de même pour un membre de l'OA et la révocation de son statut. Le membre dont l'exclusion est demandée doit être entendu à l'Assemblée générale, s'il le demande. Il a en outre la faculté de faire connaître ses observations par écrit et suivant les mêmes modalités au préalable à l'Assemblée générale, après la communication de la proposition d'exclusion.</p> <p>L'Organe d'administration communique dans les quinze jours au membre concerné la décision d'exclusion par email à l'adresse électronique qu'il a communiquée à l'association. Si le membre a choisi de communiquer avec l'association par courrier, la décision lui est communiquée par pli recommandé.</p> <p>Un membre exclu ne peut prétendre aux avois de l'association et ne peut réclamer le remboursement de son apport et des cotisations qu'il a versées.</p> <ul style="list-style-type: none">Proposition <p>Toute personne membre qui altérerait gravement aux statuts ou violerait au-dedans ou au-dehors de l'université aurait enfreint le Charte relative à la prévention de toutes les formes de violence au sein du Cercle Polytechnique annexée à nos statuts, peut être exclue de l'association par l'Assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents ou représentés, statuant à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents ou représentés. Il en va de même pour un membre de l'OA et la révocation de son statut. Le membre dont l'exclusion est demandée doit être entendu à l'Assemblée générale, s'il le demande. Il a en outre la faculté de faire connaître ses observations par écrit et suivant les mêmes modalités au préalable à l'Assemblée générale, après la communication de la proposition d'exclusion.</p> <p>Tout membre de l'OA soumis à la phase de conciliation avec le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiant.e.s (CASH) peut être suspendu de ses fonctions au sein de l'association, durant toute cette phase, par l'OA, statuant à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés.</p> <p>L'Organe d'administration communique dans les quinze jours au membre concerné la décision d'exclusion par email à l'adresse électronique qu'il a communiquée à l'association. Si le membre a choisi de communiquer avec l'association par courrier, la décision lui est communiquée par pli recommandé.</p> <p>Un membre exclu ne peut prétendre aux avois de l'association et ne peut réclamer le remboursement de son apport et des cotisations qu'il a versées.</p> <p>26</p>

Gilles F. : A quel moment est-ce que le CP peut se retourner contre la personne accusée?

Jeanne D. : En fait si la personne accusée n'entame pas un rétablissement de la confiance en faisant ce que la charte indique, alors on pourrait convoquer une AG pour le révoquer.

- **Revue**

Bruno M. : Tout se passe bien. On arrive à avoir la location des auditorios. On a juste la BSH qui nous a été refusée ce matin donc c'est chiant parce que c'est quand même un élément important de notre revue. On va essayer de réfléchir pour trouver une solution.

Paul S. : On a également besoin de figurants pour la revue donc on compte sur vous. Envoyez la sheets figurants à vos comités.

Lisa M. : Est-ce qu'on ouvrirait pas la sheet aux groupes d'années ?

Paul S. : Je ne suis pas à l'aise de partager ces sheets en public parce qu'on ne s'est pas posé 1000 questions en les créant niveau personnes à inscrire.

Chauffez-vous, ça va être drôle !

Jeanne L. : Moi j'ai envoyé à des potes et mes fillots et ils étaient tous chauds.

Lisa M. : On pourrait utiliser la ML membres pour inviter plus de monde sans que ça soit un canal public.

- **Sainte-Barbe**

Andrew D. : La date temporaire de la St-Barbe était le 1 mai. C'est très peu probable qu'on puisse faire une ST-barbe cette année à 160 dans un espace clos.

Le BEP propose une alternative en vendant des petits paniers apéros sur le campus à destination d'Alumnis, d'académiques, etc. On pourrait ensuite partager un moment ensemble depuis chez nous.

Benjamin H. : Je viens vous décrire le projet de manière plus complète. Les paniers coûteraient 10 euros pour les étudiants et 15 euros pour les vieux. Si vous avez du stock, ce serait chouette de mettre une bière du Festival dedans. On mettra des crackers et de quoi tremper les crackers. On essaie aussi d'ajouter un pins inédit et on serait heureux d'avoir de l'aide pour trouver un quelconque goodies qu'on pourrait mettre dedans.

Jeanne D. : Le Festival, vous savez combien de bières il vous reste maintenant ?

Iorgos P. : Je ne suis pas méga sûr de combien il en reste mais c'est possible que si le nombre de paniers est important, qu'on ne puisse pas en fournir suffisamment.

Andrew D. : Le CP ne s'investira pas au niveau de l'organisation et de l'animation. On est là pour faire de la comm'.

Delphine D. : Il ne reste presque plus de 25 cl, il reste quelques magnums et des 75 cl mais le panier deviendrait probablement trop cher.

Leonardo C. : Est-ce qu'on peut avoir le matos pour faire des bombes ?

Jeanne D. : On niveau de l'animation, à quel point on pourrait sonder combien de personnes sont chaudes ?

Benjamin H. : On ne s'attend pas à plus de 100 personnes.

Aurélian Q. : Je suis déçu de la frilosité du CP. La sainte-barbe est un gros événement du CP et là personne ne réagit.

Jeanne D. : C'est la fin du mandat ? On a beaucoup de choses à terminer. Nous ne pourrons pas nous en occuper mais si quelqu'un a envie de s'investir ici, alors manifestez-vous.

Andrew D. : L'idée cette année était d'organiser un événement en présentiel pour se retrouver physiquement. Le concept d'une St-Barbe en ligne n'a pas beaucoup d'intérêt.

Romain M. : Je suis d'accord avec toi mais j'ai l'impression que l'OA n'a pas été tenu au courant ni consulté.

Andrew D. : Sur ce point tu as raison, j'aurais dû davantage communiquer.

- **Pack de rentrée 2021-22**

Pas le temps

- **Pousses&Vous**

Loïc A. : J'ai un pote qui travaille là-bas et il m'a dit que ça avait rouvert. C'est là où se trouve le musée du Capitalisme dont on avait parlé au Q1. On pourrait donc potentiellement relancer ça sur nos réseaux.

- **ULB's Got Talent**

Guillaume C. : On a que 7 participants. On a revu les attentes à la baisse. On va tout faire cette semaine. Du côté des autres cercles, ça s'est bien passé. On reviendra vers vous la semaine prochaine quand on en aura parlé entre nous.

Loïc A. : Je sais pas si ça change quelque chose mais j'ai remarqué que les publications avant c'était fort axé sur de vrais talents. Peut-être que les gens ne se sont pas rendus compte que c'était un peu aussi un délire où on se prend pas au sérieux (comme Julie DB). Donc d'un point de vue externe, c'est un peu comme si on avait mis la barre haute.

Jeanne D. : Merci beaucoup pour l'organisation et ne faut surtout pas que ça vous démotive pour la suite parce que c'était la toute première fois. Il faut continuer comme vous avez prévu et continuez à publier comme vous aviez prévu dans votre communication.

- **6h orientation**

Jeanne S. : Tout se passe bien. Plusieurs personnes se chauffent déjà. On a même des externes au CP.

Emilie B. : On va aller mettre des affiches, elles sont trop belles.

Jeanne D. : En tout cas super cool ! Bonne idée d'avoir approché les BA1. Est-ce que vous avez des gens du comité ?

Emilie B. : Oui on a 4 duo !

- **Placard sur l'ULB : Folklore complice ? Débat**

Jeanne D. : On va pas en parler car il est déjà 14h mais est-ce que vous avez envie d'en parler ? Entamer un débat ? On en reparlera plus tard.

- **Lac de l'eau d'heure**

Leonardo C. : On avait prévu un spin cable et un laser game sauf que c'est à 1h40 et donc on se demandait s'il y avait des gens chauds participer à la journée ? Parce que dans le cas contraire, on a pas envie de laisser tomber les places et donc si personne se chauffe... le bureau se dévouera volontiers (en payant bien sûr).

Emilie B. : Il y avait combien de places réservées ?

Leonardo C. : Il y en a 7. Mais ça fait beaucoup de trajets pour pas beaucoup de temps sur place.

Jeanne D. : Mais vraiment si vous êtes chauds venez ! Ça ne change rien pour nous et c'est pour ça qu'on demande.

Leonardo C. : Je vais quand même envoyer un mail sur la ML pour s'assurer que personne ne veut venir.

- **WE Comité**

Leonardo C. : C'est mort pour l'année académique mais pas pour toute la vie. Etes-vous chaud.e.s qu'on organise un weekend comité ce mois de juillet ? Est-ce que je me lance dans des réservations.

Jeanne D. : Je suis hyper chaude.

Aurélian Q. : Je suis très chaud aussi ! Et ça sera drôle de voir comment ça se passe un WE après une année ensemble.

Leonardo C.: Je vais lancer un doodle pour sonder. Ce serait entre Peyresq et la seconde session.

- **Divers**

Gilles Feron

Secrétaire du Cercle Polytechnique

18 mars 2021